

Construire un Plan individuel de formation

pour assurer un enseignement à domicile



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	4
a. Qu'est-ce qu'un plan individuel de formation ?	4
b. En cas de contrôle ?	4
Un projet basé sur les référentiels	5
a. Le projet pédagogique général	5
b. Les attendus disciplinaires (référentiels)	5
c. Un plan adapté (âge et aménagements raisonnables)	7
Une planification des apprentissages	9
a. La programmation annuelle	9
b. Un horaire hebdomadaire	10
Un encadrement pédagogique	11
a. Qui assure l'encadrement pédagogique ?	11
b. Dans quel environnement ?	11
Les activités et ressources	12
a. Les manuels scolaires et cahiers d'exercices	12
b. Les lectures pédagogiques	13
c. Le matériel pédagogique utilisé	13
d. Les synthèses pour mémoriser la matière	14
e. Les activités extra-scolaires	14
f. Les programmes d'études	14
g. L'e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles	15
h. Où trouver d'autres ressources pédagogiques ?	15

Le suivi et l'évaluation	17
a. Les traces de travail et le suivi pédagogique	17
b. L'évaluation formative	17

Introduction

a. Qu'est-ce qu'un plan individuel de formation ?

Votre responsabilité

L'enseignement à domicile est une **responsabilité importante** pour les parents qui choisissent cette voie pour l'éducation de leurs enfants.

Dans ce contexte, la charge des apprentissages vous revient entièrement : aucun support, programme ou matériel n'est fourni par le Service de l'Enseignement à domicile. Vous devez donc **construire vous-même** un parcours éducatif cohérent, conforme aux exigences légales.

C'est pourquoi l'élaboration d'un plan individuel de formation est une étape essentielle :

- Il permet de structurer l'année scolaire en fixant des objectifs clairs et adaptés à l'enfant
- Il décrit les savoirs à acquérir, les ressources mobilisées ainsi que les modalités de suivi
- Il permet d'organiser les apprentissages et de démontrer que l'enfant bénéficie effectivement de son droit à l'instruction

Ce guide a été conçu pour offrir une base de réflexion et d'organisation aux parents, afin de les aider à structurer et à adapter leur enseignement tout au long de l'année scolaire.

Bien que l'utilisation de ce guide soit entièrement **facultative**, il peut servir de source d'inspiration pour définir les contours de ce que doit contenir un plan individuel de formation, sans imposer un modèle unique. Les informations présentées ici sont donc proposées à titre d'exemple. Vous pouvez l'adapter selon vos besoins et ceux de votre enfant, tout en veillant à respecter les obligations d'instruction définies par les référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

b. En cas de contrôle ?

Il est important de noter que le Service général de l'Inspection examinera le plan de formation fourni, quel qu'il soit, en comparant le plan initial avec les éventuels ajustements effectués au cours de l'année. Ce contrôle a pour but de fournir une évaluation objective du déroulement de l'enseignement et de proposer des conseils d'amélioration si nécessaire.

En suivant ce guide, vous pourrez planifier et ajuster votre enseignement, assurant ainsi une éducation de qualité pour votre enfant au sein du projet mené en enseignement à domicile.

Un projet basé sur les référentiels

a. Le projet pédagogique général

Il est nécessaire de commencer par réfléchir à votre philosophie éducative et de la décrire, d'expliquer l'approche pédagogique privilégiée et d'indiquer en quoi elle vous semble adéquate pour votre enfant.

Puis, il est important de déterminer les objectifs principaux de l'année (au-delà des objectifs par matière décrits au point b.).

Par exemple, il pourrait s'agir de développer l'autonomie, la curiosité, l'esprit critique, la confiance en soi, la créativité, le plaisir d'apprendre, la collaboration, etc.

b. Les attendus disciplinaires (référentiels)

Pour construire votre plan individuel de formation, vous devez prendre connaissance des différents savoirs attendus pour chaque matière (appelée « domaine d'apprentissage ») en consultant les référentiels inter-réseaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles correspondant au niveau de votre enfant.

Ces documents sont consultables et téléchargeables en ligne :

- Pour l'enseignement **fondamental** : [les référentiels du tronc commun](#) sont téléchargeables sur le site enseignement.be.
- Pour l'enseignement **secondaire**, [les référentiels sont disponibles sur le site enseignement.be](#) et les [programmes sont disponibles sur le site des Jurys](#) (voir la rubrique « Matières à présenter ») :
 - Savoirs à travailler en 1^{re} et 2^e années secondaires (préparation au CE1D)
 - Savoirs à travailler en 3^e et 4^e années secondaires (préparation au CE2D)
 - Savoirs à travailler en 5^e et 6^e années secondaires (préparation au CESS)

La lecture des référentiels est indispensable pour planifier les apprentissages sur l'année sans en oublier !

Il ne faut pas mettre tout le contenu des référentiels dans le plan de formation individuel : le but est de s'en servir pour en dégager les objectifs d'apprentissages et organiser les apprentissages tout au long de l'année scolaire en respectant les attentes légales.

Les domaines d'apprentissages et référentiels associés

Parmi les huit domaines d'apprentissage, on dénombre cinq domaines spécifiques :

1. Français, arts et culture
2. Langues modernes
3. Mathématiques, sciences et techniques
4. Sciences humaines, éducation à la philosophie et à la citoyenneté, religion ou morale
5. Éducation physique et à la santé

... ainsi que trois domaines transversaux :

6. Créativité, engagement et esprit d'entreprendre
7. Apprendre à apprendre et poser des choix
8. Apprendre à s'orienter

Les objectifs des cinq premiers domaines s'incarnent au sein des référentiels du tronc commun, tandis que les trois derniers domaines sont transversaux à l'ensemble des référentiels.

Récapitulatif des domaines d'apprentissage du tronc commun (niveau maternel jusqu'à la 3^e année secondaire) :

	Domaines spécifiques	Domaines transversaux
Maternel	Domaine 1 : Français, arts et culture Domaine 2 : Langues modernes Domaines 3 et 4 : Premiers outils d'expérimentation, de structuration, de catégorisation et d'exploration du monde Domaine 5 : Éducation physique, bien-être et santé référentiel des compétences initiales ¹	Domaine 6 : Créativité, engagement et esprit d'entreprendre Domaine 7 : Apprendre à apprendre et poser des choix
De la 1 ^{re} primaire à la 3 ^e secondaire	Domaine 1 : français, arts et culture Référentiel de français – langues anciennes Référentiel d'éducation culturelle et artistique Domaine 2 : Langues modernes Référentiel de langues modernes ² Domaine 3 : Mathématiques, sciences et techniques Référentiel de mathématiques Référentiel de sciences Référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique Domaine 4 : Sciences humaines, éducation à la philosophie et à la citoyenneté, religion ou morale ³ Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale Référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté Domaine 5 : Éducation physique, bien-être et santé Référentiel d'éducation physique et à la santé	Domaine 6 : Créativité, engagement et esprit d'entreprendre Domaine 7 : Apprendre à apprendre et poser des choix Domaine 8 : Apprendre à s'orienter

¹ Pour le niveau maternel, le référentiel dit des « compétences initiales » recouvre l'ensemble des domaines du tronc commun, à l'exception du domaine 8. Vu les spécificités du niveau maternel, les noms des domaines sont légèrement adaptés par rapport à ceux du reste du tronc commun.

² Valable à partir de la P3

³ Religion ou Morale : non couverts par les présents référentiels

c. Un plan adapté (âge et aménagements raisonnables)

Attendus et objectifs selon son âge

La formation doit être adaptée à votre enfant en fonction de son âge : les apprentissages doivent correspondre, au minimum, **aux attendus liés à son âge**, c'est-à-dire à son « année d'études » (à adapter si votre enfant présente une avance ou un retard scolaire).

Votre enfant doit passer des examens (CEB, CE1D., CE2D) dans les délais requis. Il doit obtenir :

- À 12 ans (au 31 août) : le CEB
- À 14 ans (au 31 août) : le CE1D
- À 16 ans (au 31 août) : le CE2D

L'évaluation diagnostique

Pour s'assurer que les objectifs d'apprentissage sont adaptés au niveau de votre enfant, une évaluation diagnostique est nécessaire.

Réalisée avant l'apprentissage, elle permet d'identifier ses acquis et ses besoins. Cela aide à ajuster les objectifs pour mieux répondre à son niveau réel et anticiper les éventuelles difficultés.

Concrètement, il s'agit de vérifier si les attendus de l'année précédente sont maîtrisés afin de pouvoir entamer ceux prévus sur l'année visée.

Pour plus d'informations, visitez la page dédiée à [l'évaluation dans le fondamental](#) et celle dédiée à [l'évaluation dans le secondaire](#) sur [enseignement.be](#).

Vous y trouverez notamment le guide destiné aux enseignants et enseignantes, également utile dans le cadre d'un accompagnement individuel à domicile :

[L'évaluation au service des apprentissages de tous les élèves dans le cadre du Tronc commun \(PDF\)](#).

Cette évaluation diagnostique permettra aussi de déterminer les aménagements dont votre enfant pourrait avoir besoin, en fonction des difficultés relevées.

Aménagements raisonnables pour répondre aux besoins de votre enfant

La formation doit également être adaptée aux éventuels troubles de santé, d'apprentissage, du comportement et/ou handicap de votre enfant.

Concrètement, décrivez les aménagements et/ou adaptations qui sont mis en œuvre durant les séances de cours à la maison ou au sein de la structure privée pour aider au bon déroulement des apprentissages.

Si votre enfant a des besoins spécifiques, il peut bénéficier d'aménagements lors des contrôles, si deux critères sont rencontrés :

- Les troubles ont été diagnostiqués par un professionnel compétent (médecin spécialiste, logopède, kinésithérapeute, ergothérapeute, orthopédagogue clinicien, psychologue, orthoptiste-optométriste) ou par le centre PMS
- Les aménagements sont habituellement mis en place lors des apprentissages

Vous devez transmettre la liste des aménagements à mettre en place lors du contrôle du niveau des études, établie par le spécialiste, en même temps que la déclaration d'enseignement à domicile.

[Pour plus d'informations sur les aménagements raisonnables](#), visitez la page dédiée sur le site [enseignement.be](#).

Sur cette page, vous trouverez des outils et documents ressources :

- [Des fiches outils](#) sur les besoins spécifiques d'apprentissage
- Des fiches présentant des exemples d'aménagements à mettre en place (typologie)
- [Un guide "Enseigner aux élèves avec des troubles d'apprentissage / PDF"](#)
- Le [guide PIM](#) (Profil Individuel Multidimensionnel).



Une planification des apprentissages

a. La programmation annuelle

Les apprentissages peuvent prendre la forme d'une planification mensuelle et/ou annuelle afin de les répartir sur l'année, d'obtenir une vue d'ensemble pour garantir une formation permettant d'atteindre les objectifs dans le temps.

Cette programmation...

...peut prendre la forme d'un calendrier, d'un tableau, d'une liste... (par exemple : tableau Excel, liste des domaines avec les apprentissages principaux, calendrier, etc.)

...et doit être basée sur les référentiels (cfr. Rubrique « b. *b. Les attendus disciplinaires* (référentiels) »).

Concrètement, commencez par reprendre les grands domaines à explorer en fonction de l'année d'études de votre enfant (cfr. Rubrique « b. *b. Les attendus disciplinaires* (référentiels) » maternel - primaire / CE1D - CE2D - CESS).

Pour chaque domaine/matière :

- **Lister les objectifs clés**, que vous aurez préalablement définis sur base des **attendus** décrits dans les référentiels que votre enfant doit acquérir ou développer dans ce domaine durant l'année. Soyez aussi précis que possible

Exemple : pour maths P3 : maîtriser les tables de multiplication jusqu'à 10, résoudre des problèmes simples impliquant les quatre opérations, lire l'heure, etc.

- **Expliquez les méthodes et activités utilisées** pour atteindre les objectifs

Exemple d'activité : faire des dictées préparées, jouer à des jeux de société mathématiques, réaliser une maquette du système solaire, tenir un journal de lecture, visiter un musée d'histoire locale, faire des exercices dans un cahier, participer à un atelier d'écriture, etc.

- **Décrivez les outils et ressources** que vous allez utiliser pour chaque activité menée

Exemples : manuels scolaires, livres, sites web, applications, matériel de manipulation (blocs logiques, matériel Montessori...), abonnement à des revues, matériel de laboratoire simple, instruments de musique, matériel de dessin/peinture, etc.

b. Un horaire hebdomadaire

En fonction de vos objectifs pédagogiques, des difficultés et facilités de votre enfant ou encore de votre emploi du temps, vous avez la possibilité de construire un horaire plus ou moins fixe. Il va de soi que votre horaire doit rester flexible afin de s'adapter à la réalité du quotidien. Vous devez donc prendre en compte les périodes durant lesquelles l'enfant ne travaillera pas (célébrations, congés, voyages, etc.) pour anticiper et ajuster votre planning.

Votre horaire doit rester flexible afin de s'adapter à la réalité du quotidien.

Cet horaire peut être **associé à votre programmation**, en reprenant :

- L'organisation générale
- Les temps libres
- Le nombre d'heures consacrées à chaque domaine par jour ou par semaine
- Le type d'apprentissage (activités, exercices, apprentissage autonome, etc.)
- Les projets, les activités extra-scolaires et extérieures
- Les moments d'évaluation des acquis
- Les activités extra-scolaires qui participent au développement éducatif (culturelles, sportives et sociales)

Le plan de formation peut prendre la forme qui vous convient le mieux, et devra être adapté dans le temps en fonction de la réalité de votre enfant.

Un encadrement pédagogique

a. Qui assure l'encadrement pédagogique ?

Afin de mieux cerner le cadre dans lequel votre enfant évoluera pour ses apprentissages, nous vous invitons à réfléchir et à décrire l'organisation que vous envisagez. Cette réflexion peut vous aider à clarifier la manière dont vous répartirez les rôles et les responsabilités éducatives.

Qui interviendra concrètement dans l'enseignement de votre enfant ?

- Est-ce vous, en tant que parent, qui assurerez l'essentiel des cours ?
- Ferez-vous appel à un membre de la famille pour certaines disciplines ?
- Avez-vous prévu le recours à un professeur privé ?
- Votre enfant sera-t-il suivi par des spécialistes (logopède, neuropsychologue...) ?
- Avez-vous prévu de faire appel à une école privée, à une ASBL ou à une autre structure spécialisée ?
- Pour un accompagnement total ou partiel ? Votre enfant suivra-t-il des cours en ligne ?
- Si oui, lesquelles et de quelle manière seront-elles intégrées au rythme d'apprentissage ?

Précisez comment les disciplines seront réparties entre ces intervenants :

- Qui prendra en charge quelles matières ?
- À quelle fréquence chaque intervenant interviendra-t-il (quotidiennement, hebdomadairement, de façon ponctuelle) ?
- Quelle place occuperont ces intervenants dans l'organisation globale des apprentissages (soutien principal, renfort, aide ciblée...) ?

b. Dans quel environnement ?

Les apprentissages sont-ils dispensés à domicile ? Dans une structure privée ? Lors d'un voyage ?

Décrivez l'environnement / le(s) lieu(x) de travail :

- S'agit-il d'une pièce entièrement dédiée aux apprentissages, d'un ou plusieurs espaces ?
- Énumérez les éléments présents : tableau, assises variées, matériel de manipulation, coin lecture, espace « zen », etc.
- Décrivez quelles sont les infrastructures mises en place et précisez également comment les supports sont organisés pour favoriser l'autonomie de votre enfant. Vous pouvez joindre des photos de ces espaces et équipements si vous le jugez pertinent.

Les activités et ressources

Pour la mise en œuvre des activités d'apprentissage dans chaque matière, vous devez réfléchir aux différents supports que vous allez utiliser (manuels scolaires, livres, ressources et matériel, supports pédagogiques, etc.) :

- Quelles **activités** scolaires et extrascolaires sont mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs visés (attendus des référentiels) ?
- Ces activités génèrent des **traces des apprentissages** (réalisations/productions, cahiers/classeurs, portfolio, journal de « classe »/journalier, photos/vidéos, etc.) et des **évaluations**.

a. Les manuels scolaires et cahiers d'exercices

Il existe une grande variété de manuels scolaires, conçus pour tous les âges et tous les niveaux, qui proposent des exercices adaptés et vous permettent d'accompagner les apprentissages de votre enfant.

Astuce : les attendus travaillés dans les manuels agréés sont basés sur ceux décrits dans les référentiels du tronc commun (attention à l'année d'édition). Il est donc aisé de faire des liens entre la programmation et les exercices en utilisant ces manuels scolaires.

Si vous souhaitez utiliser des manuels étrangers (France, Canada, etc.), il faudra vous assurer de leur adéquation avec les attendus des référentiels en termes de :

- **Terminologie** (c'est-à-dire le vocabulaire de la langue d'apprentissage utilisé)
- **Degré de couverture** (c'est-à-dire qu'ils ne reprendront pas forcément tous les apprentissages attendus dans les référentiels de la Fédération Wallonie Bruxelles)

Attention, il faudra également y apporter les adaptations nécessaires.

Si vous souhaitez utiliser des manuels étrangers, ceux-ci présenteront certainement des différences en termes de terminologie et de degré de couverture par rapport aux attendus du tronc commun.

b. Les lectures pédagogiques

Les livres et les écrits du quotidien sont des alliés pour nourrir la curiosité de votre enfant et l'accompagner dans ses apprentissages. Chaque lecture peut ouvrir la porte à une discussion, à des questions, à l'imagination d'une suite ou permettre de faire des liens avec d'autres domaines comme l'histoire, les sciences, les émotions.

Apprendre autrement, c'est aussi faire des liens entre ce que l'on lit et ce que l'on vit. Un album peut inspirer une activité manuelle, un jeu, une sortie ou encore une discussion autour d'un thème particulier, qui deviennent des occasions naturelles d'apprentissage, ancrées dans la vie de tous les jours.

Voici quelques pistes pour enrichir votre quotidien grâce aux ressources écrites :

- Revenir sur les lectures de l'année : albums jeunesse, bandes dessinées, romans, documentaires... Tous ces livres peuvent être relus, discutés ou servir de base pour des activités variées. [Une brochure de livres](#) à utiliser en P1/P2 est téléchargeable sur le site enseignement.be.
- Fréquenter la bibliothèque : c'est un lieu plein de découvertes, où l'enfant peut explorer de nouveaux univers, choisir librement ses lectures et développer son plaisir de lire.
- Varier les types d'écrits : recettes, modes d'emploi, journaux, revues jeunesse, publicités... Tous ces supports permettent de lire autrement, d'élargir le vocabulaire et de découvrir différentes façons de s'exprimer.

c. Le matériel pédagogique utilisé

Il regroupe l'ensemble des outils conçus pour faciliter les apprentissages, en rendant les notions plus concrètes et accessibles, ce qui est essentiel en maternelle et en primaire. En effet, les jeunes enfants ont besoin de manipuler pour passer du concret à l'abstrait. Cela favorise également l'expérimentation et la découverte active, la verbalisation des actions, ce qui permet à l'enfant de mieux intégrer les notions travaillées.

Il peut s'agir de matériel de manipulation (acheté ou fabriqué) utilisé pour chaque domaine, de jeux pédagogiques, de livres spécifiques...

Exemples :

Matériel de calcul (réglettes Cuisenaire, schématicos, matériel de comptage...)

Matériel de mémorisation (étiquettes, cahier de mémoire...)

Matériel de manipulation (Montessori, calcul, principe d'échange, boulier, lettres à manipuler...),

Matériel scientifique, maquettes créées avec/par l'enfant...

Attention, il ne s'agit pas uniquement de les citer dans votre plan de formation, mais également de les utiliser durant les activités menées à domicile, durant les apprentissages.

d. Les synthèses pour mémoriser la matière

Les synthèses sont des documents qui reprennent l'essentiel de ce qu'un enfant a appris sur un thème ou un module. Elles permettent de garder une trace, de revoir les notions importantes, et de faire des liens entre les apprentissages. Elles aident aussi l'enfant à mieux mémoriser, à structurer ses connaissances et à gagner en autonomie. Elles peuvent prendre différentes formes :

- Construites avec l'enfant, pour l'aider à reformuler et à s'approprier ce qu'il a appris
- Issues d'un manuel scolaire ou d'un support pédagogique, si vous en utilisez
- Créées à partir d'activités, sous forme de textes, schémas, dessins, cartes mentales, tableaux, etc.

e. Les activités extra-scolaires

Les activités sportives, culturelles, artistiques ou sociales jouent un rôle important dans le développement global de l'enfant. Pensez à décrire les activités que votre enfant pratique régulièrement.

Par exemple :

Sport (danse, football, escalade, natation...)

Arts (musique, théâtre, dessin, photographie...)

Activités culturelles (musées, médiathèques, expositions...)

Cours de langues ou ateliers spécifiques

Activités sociales (rencontres entre enfants, clubs, engagements associatifs...)

Ces expériences sont pleinement éducatives et viennent enrichir le parcours d'apprentissage de votre enfant.

f. Les programmes d'études

Les **référentiels** définissent ce qui doit être appris aux différents moments de la scolarité (savoirs, savoir-faire et les compétences) dans une ou plusieurs disciplines, c'est-à-dire le "**quoi enseigner**" et le "**quoi apprendre**".

Les **programmes**, eux, comprennent l'ensemble des orientations méthodologiques, des dispositifs et des situations pédagogiques, c'est-à-dire le "**comment enseigner**".

Propres à chaque réseau scolaire, ils proposent des exemples d'activités et de structures d'apprentissages pour chaque domaine du tronc commun. Ils peuvent vous aider à planifier votre plan de formation.

[Les programmes présents sur le site enseignement.be](https://enseignement.be) sont en application dans le tronc commun. Les liens donnent accès à leur version officielle publiée dans le Moniteur Belge. Les programmes sont aussi accessibles sur demande auprès des fédérations de pouvoirs organisateurs.

g. L'e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Service d'Enseignement à Distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles (E-learning) propose des cours en ligne.

Pour plus d'informations, consultez [le site dédié à l'enseignement à distance](#).

Attention : la plateforme peut fournir des ressources pédagogiques, mais pour assurer une formation complète de votre enfant, **il est essentiel d'y ajouter d'autres supports et un accompagnement spécifique**. L'inscription seule à l'e-learning et le suivi des cours ne peuvent pas remplacer un plan de formation répondant aux exigences de l'enseignement à domicile.

h. Où trouver d'autres ressources pédagogiques ?

Cette liste n'est pas exhaustive mais peut vous donner des idées de lieux où trouver des ressources pédagogiques afin d'assurer l'encadrement pédagogique de votre enfant.

À Bruxelles

- **Bibliothèque Espace 27 septembre**, située Boulevard Leopold II 44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- **Bibliothèque pédagogique et d'animation Elisabeth Carter** située Boulevard M. Lemonnier, 122 à 1000 Bruxelles
- **Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique (CBDP) (COCOF)** situé rue du Meiboom 14 à 1000 Bruxelles
- **Bibliothèque du CERIA (COCOF)** située avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht
- **Ludobox** situé Boulevard Emile Bockstael, 122 à 1020 Bruxelles
- **Site [Biblio.brussels](#)** : renseigne les bibliothèques spécialisées par catégorie (exemple : Centre de littérature de jeunesse, Coopération Education Culture, Bibliothèque des métiers d'art et techniques...)
- **Site [Réseau IDée](#)** : base de données d'outils pédagogiques, avec des informations sur où les trouver et les emprunter

En Wallonie

- CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) : plusieurs CRIE en Wallonie (ex: CRIE de Mariemont) proposent le prêt de matériel scientifique et pédagogique, ainsi que des livres, médias et dossiers pédagogiques via leur centre de documentation. Les modalités et cautions peuvent varier.
- Site [Réseau IDée](#) (Namur) : base de données d'outils pédagogiques, avec des informations sur où les trouver et les emprunter
- [Outilthèque de la Province de Namur](#) située à la Maison Administrative Provinciale de Namur, elle propose le prêt gratuit d'outils pédagogiques, capsules, jeux, animations et autres supports attractifs sur différentes thématiques
- [Confluent des Savoirs](#) (UNamur) : propose des ressources pour la vulgarisation scientifique, incluant le prêt d'expositions, de kits pédagogiques et de matériel pour des laboratoires.
- [DOCPRO Hainaut](#) : catalogue des ressources disponibles dans les différents centres de documentation de trois institutions provinciales : Hainaut Formation (BCDI), la Direction Générale de l'Action Sociale (Hainaut Doc') et la HEPH – Condorcet
- [Les dossiers pédagogiques de la province de Liège](#) : ressources pédagogiques sur des thématiques variées
- [Les supports pédagogiques de la province de Liège](#) : pour l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur
- [La maison de la science à Liège](#) : animations scientifiques, ateliers pédagogiques, expériences interactives et manipulations insolites
- [La Culture à l'école \(Fédération Wallonie-Bruxelles\)](#) propose une boîte à outils de ressources pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire

Se renseigner aussi auprès de :

- **Bibliothèques publiques** : certaines bibliothèques publiques peuvent avoir des sections dédiées à l'enseignement ou proposer des outils pédagogiques. Contactez les bibliothèques de votre commune pour connaître leurs offres.
- **Les bibliothèques des hautes écoles et universités** : les bibliothèques des institutions d'enseignement supérieur qui forment les futurs enseignants et enseignantes possèdent des collections importantes en pédagogie, didactique des disciplines, psychologie de l'enfant, etc.
- **Musées et organismes** : certains musées (comme le musée de la bande dessinée, le préhistomuseum) et organisations proposent des malles pédagogiques en prêt.
- **Les centres culturels des provinces et communes** proposent souvent un catalogue d'activités culturelles programmées sur l'année.

Le suivi et l'évaluation

a. Les traces de travail et le suivi pédagogique

Conserver les traces du travail effectué par votre enfant est essentiel pour assurer un bon suivi de ses apprentissages et pour évaluer sa progression. Ces éléments offrent un regard rétrospectif sur les notions abordées, les compétences travaillées, et facilitent la planification (ou l'ajustement) de la suite des apprentissages.

Ces traces peuvent prendre différentes formes :

- Photographies d'activités ou de réalisations (terminées ou en cours)
- Productions écrites (textes, fiches, dessins...)
- Réalisations (conserver la mise en œuvre de projets)
- Classeurs regroupant les exercices, classés par domaine
- Cahier d'écriture / de brouillon / d'exercices
- Synthèses des notions travaillées
- Un journal de classe reprenant l'historique des activités et exercices travaillés

Il vous sera demandé de démontrer les apprentissages réalisés lors du contrôle du niveau des études et ainsi établir que le droit à l'instruction de votre enfant est respecté.

b. L'évaluation formative

Le suivi des apprentissages, aussi appelé évaluation formative, permet de voir les progrès de votre enfant, d'identifier ce qu'il a compris, ce qui reste à consolider et les éventuelles difficultés. L'objectif est d'ajuster les apprentissages en cours de route, pour mieux avancer.

Ce suivi peut s'intégrer simplement à votre quotidien, sans forcément passer par des tests formels. Il peut aussi inclure l'autoévaluation, en discutant avec l'enfant de ce qu'il a retenu ou compris.

Voici quelques façons concrètes de faire ce suivi :

- Observer l'enfant pendant les activités (comportement, stratégie, autonomie)
- Discuter avec lui de ce qu'il a appris, l'inviter à expliquer son raisonnement
- Garder ses réalisations dans un portfolio
- Utiliser des grilles d'observation
- Tenir un journal de bord ou une fiche de suivi des compétences
- Faire des bilans réguliers (oral ou écrit)
- Vérifier s'il réutilise les compétences dans d'autres situations

Nous contacter

Le Service de l'Enseignement à domicile se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :



→ Par téléphone : **+32 (0)2 690 86 90** (lundi au vendredi de 10 h-12 h et 14 h-16 h). N'hésitez pas à demander à parler au gestionnaire du dossier de votre enfant pour un meilleur suivi.



→ Par courriel : edep@cfwb.be



→ Visitez le site internet enseignement.be et visionnez les webinaires (vidéos) pour [l'enseignement fondamental et le spécialisé](#), et pour [l'enseignement secondaire](#).



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de L'Enseignement
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service de l'enseignement à domicile
Rue Adolphe Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles
fw-b.be - enseignement.be
Contact : edep@cfwb.be

Juillet 2026

Editeur responsable : Fabrice Aerts-Bancken, Administrateur général a.i., Avenue du Port 16 – 1080 Bruxelles